

Déclaration Liminaire de Solidaires

Comité Technique Spécial des DIRECCTE

17 janvier 2019



Les agents sont plus que jamais contre cette réforme des pôles 3^E, avec l'abandon des missions de services publics, mais surtout ils dénoncent la méthode rapide et violente.

Méthode qui consiste à faire des annonces de suppression de postes par le ministre M. LE MAIRE, et ensuite l'administration se dépatouille pour atteindre les cibles fixées en terme de réduction d'effectifs.

D'autant plus, qu'il semble que le périmètre et l'organisation des DIRECCTE, dans le cadre d'Action Publique 2022, soient menacés, notamment par une perte des Unités Départementales, au profit des Directions Départementales Interministérielles (DDI) ?

Pourquoi réorganiser les pôles 3^E si demain les DIRECCTE sont elles-mêmes impactées ?

Cela aboutit à une marche forcée des restructurations anxiogènes générant des risques sur la santé physique et mentale des agents concernés.

Cela se traduit également par des régions qui déjà diffusent les organigrammes et les fiches de poste avant présentation et tenue du Comité Technique Spécial des DIRECCTE.

Il est de votre responsabilité de veiller à une harmonisation des pratiques de réforme sur le fond et sur le calendrier.

C'est pourquoi, il est essentiel que les résultats de l'étude d'impact soient présentés au plus tôt dans les instances, afin de tenir compte de ses préconisations et de limiter ainsi tous risques psychosociaux (RPS) et de gestes désespérés des agents touchés par cette nouvelle réorganisation des services territoriales et abandon de missions de services publics.

